À la mémoire de

Thomas van der Meijden

Armée royale néerlandaise

En reconnaissance de sa contribution
à l'élaboration de la Doctrine
du renseignement militaire
dans les opérations de maintien
de la paix des Nations Unies
et du module de formation associé

Décédé le 22 juin 2019
en République populaire de Chine
dans l'exercice de ses fonctions
au sein des Nations Unies

Module 1
Renseignement militaire pour le maintien de la paix
Cadre conceptuel

Module 1 – Contenu

- Renseignement pour le maintien de la paix (PKI et MPKI) – Introduction et principes
- Cycle et processus du renseignement militaire
- Outils de gestion du renseignement militaire
- Structures, rôles et responsabilités du renseignement militaire

Leçon 1.1
Renseignement pour le maintien de la paix des Nations Unies – Vue d'ensemble

Leçon – Contenu

- Importance du renseignement pour le maintien de la paix des Nations Unies
- Principes applicables au renseignement pour les Nations Unies
- Principes applicables au renseignement militaire pour le maintien de la paix

Objectifs d'apprentissage

- Expliquer en quoi le renseignement est important pour les missions des Nations Unies
- Expliquer les principes applicables au renseignement des Nations unies
- Expliquer les principes applicables au renseignement militaire

Pourquoi le renseignement est essentiel au Département des opérations de paix des Nations Unies

Document d'appui au Manuel du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix (MPKIHB) des Nations Unies à l'intention des composantes militaires

United Nations
Department of Peacekeeping Operations /
Department of Field Support
Ref. 2017.07

Policy

Peacekeeping Intelligence

Approved by: USG DPKO
USG DFS
Effective date: 2 May 2017
Contact: DPKO-DFS/DPET/PBPS Policy Planning Team
Review date: 2 May 2019

Pourquoi le renseignement de maintien de la paix des Nations Unies

- Appui à la situation opérationnelle commune (COP)
- Alerte rapide pour les menaces imminentes
- Détermination des risques et des occasions

Principes relatifs au renseignement

Principes généraux

- Respect des règles
- Activités non clandestines
- Zones d'application
- Respect de la souveraineté des États
- Indépendance
- Responsabilité, capacité et autorité
- Sécurité et confidentialité

Principes pratiques

- Commandement
- Contrôle centralisé, exécution décentralisée
- Objectivité
- Accessibilité et respect des délais
- Investissement dans le plan d'appui renseignement et dans le rythme de gestion

Respect des règles

- Mandats du Conseil de sécurité
- Respect de la Charte des Nations Unies
- Respect du cadre juridique général
- Obligations en matière de droits de l'homme

Activités non clandestines

Activités clandestines :

- Conduites de manière à assurer leur secret et leur dissimulation
- Incompatibles avec le cadre juridique
- Illégales et non conformes au cadre établi pour le maintien de la paix

Zones d'application

- Améliorer l'appréciation de la situation
- Assurer la sûreté et la sécurité du personnel
- Faciliter l'exécution d'opérations et d'activités qui visent la protection des civils

Respect de la souveraineté des États

- Respecter la souveraineté des États hôtes
- Respecter la souveraineté des États voisins

Indépendance

- Autonomie/indépendance des systèmes nationaux ou d'autres opérations
- Maintenir le caractère international exclusif
- Échanger des renseignements avec les entités extérieures à la mission lorsque les conditions des Nations Unies sont remplies

Responsabilité, capacité et autorité

- Autorité de prendre des décisions
- Capacités adéquates pour exécuter les fonctions
- Comptable de l'exécution efficace des responsabilités

Sécurité et confidentialité

- Gestion et communication sécurisées d'information
- Partage/diffusion selon les principes du « besoin d'en connaître » et du « besoin de partager »
- Divulgation aux personnes de confiance pour les fonctions officielles

Commandement

- Coordination centralisée
- Commandement continu
- Priorités fixées et efforts dirigés par le commandant
- Renseignement organisé, recueilli et produit par les états-majors du renseignement

Contrôle centralisé, exécution décentralisée

- Les systèmes de renseignement fonctionnent de façon optimale lorsqu'ils sont contrôlés de manière centralisée, mais que l'exécution elle-même est décentralisée.
- La planification et l'orientation centralisées sont essentielles à la mise en commun des efforts.
- On doit faire confiance à des éléments distincts pour que les tâches soient exécutées sans ingérence superflue.

Objectivité

- Le renseignement doit être impartial.
- Le renseignement ne doit jamais être faussé pour satisfaire à une idée préconçue ou pour le mettre au diapason de vues défendues par le haut commandement.
- Le courage moral est de mise.

Accessibilité et respect des délais

- Aisément accessible à l'utilisateur
- Peut être compris rapidement
- Atteint les personnes qui ont besoin de savoir rapidement
- Classification de sécurité appropriée

Investissement dans le plan d'appui renseignement et dans le rythme de gestion

- Responsabilités claires
- Instructions permanentes, échéanciers, rapports et retours
- Conditions de succès établies par le rythme de gestion
- Rouages assurant le bon fonctionnement de la machine du renseignement militaire

Points à retenir

- Le renseignement aide les missions des Nations Unies à mieux comprendre leur environnement et à anticiper les forces et les faiblesses des groupes qui pourraient compromettre l'exécution du mandat.
- Les principes du renseignement orientent la gestion des activités de renseignement dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.
- Les principes généraux soutiennent la Politique en matière de renseignement pour le maintien de la paix des Nations Unies et la mission dans son ensemble.
- Les principes pratiques soutiennent la composante militaire et son interaction avec les autres interlocuteurs.

Des questions ?

Leçon 1.2 Cycle et gestion du renseignement militaire

Leçon – Contenu

- Cycle du renseignement militaire
  dans les opérations de maintien de la paix
- Outils de gestion du renseignement militaire

Objectifs d'apprentissage

- Définir les étapes du cycle du renseignement militaire
- Décrire les outils de gestion du renseignement militaire

Cycle du renseignement militaire

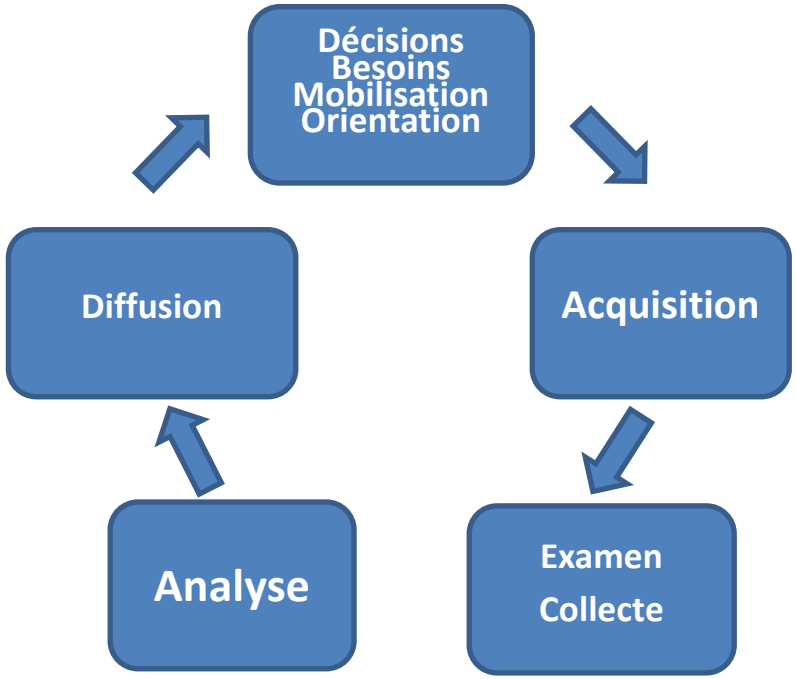

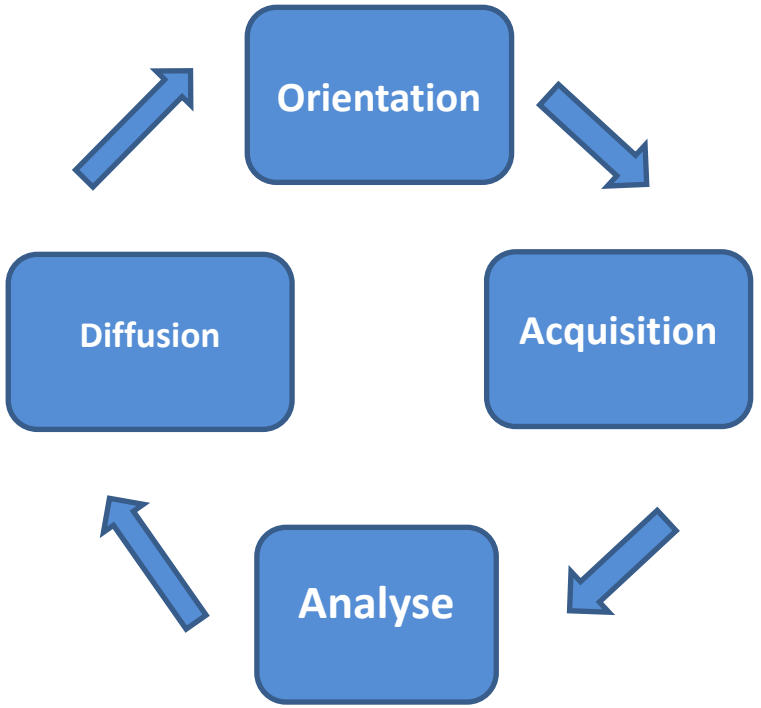

Politique

Manuel

Orientation

- Selon la mission ou l’intention du commandant
- Lacunes en matière de renseignement relevées par l’état-major
- Officialisation des besoins en information

Acquisition

- Étape d’analyse du flux de données
- Détermination, coordination et mobilisation des ressources
- Données et information tirées des sources les plus diverses possible

Analyse

- Processus par lequel les données et l'information deviennent du renseignement
- Collecte et intégration – regroupement et consignation de l'information pour récupération, comparaison et évaluation
- Évaluation – examen d'information pour en déterminer la fiabilité et la crédibilité

Analyse

- Analyser : Décomposer méthodiquement l'information pour en extraire les éléments constitutifs ; en examiner chaque élément constitutif dans le but de déterminer des corrélations ; procéder à un raisonnement visant à déterminer la signification de l'information.

- Interprétation : Interpréter les nouveaux renseignements obtenus à l'aune des connaissances et évaluations existantes pour rendre les prévisions plus précises.

Diffusion

- Processus de distribution de produits du renseignement mis en forme
- Pour les utilisateurs, aux fins de prise de décisions et de planification
- Selon les principes de « besoin d'en connaître » et de « besoin de partager »
- Les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire doivent être signalées

Systèmes et outils de gestion du renseignement militaire

Mécanisme de coordination du renseignement aux fins du maintien de la paix (MICM)

- Les missions doivent établir un mécanisme pour diriger et superviser le cycle du renseignement dans les opérations de maintien de la paix
- De concert avec le JMAC, le JOC, les composantes concernées et le DDSS
- Exécuté par un organe autonome ou le JMAC
- Coordonné par le chef d'état-major de la mission

Mécanisme de coordination

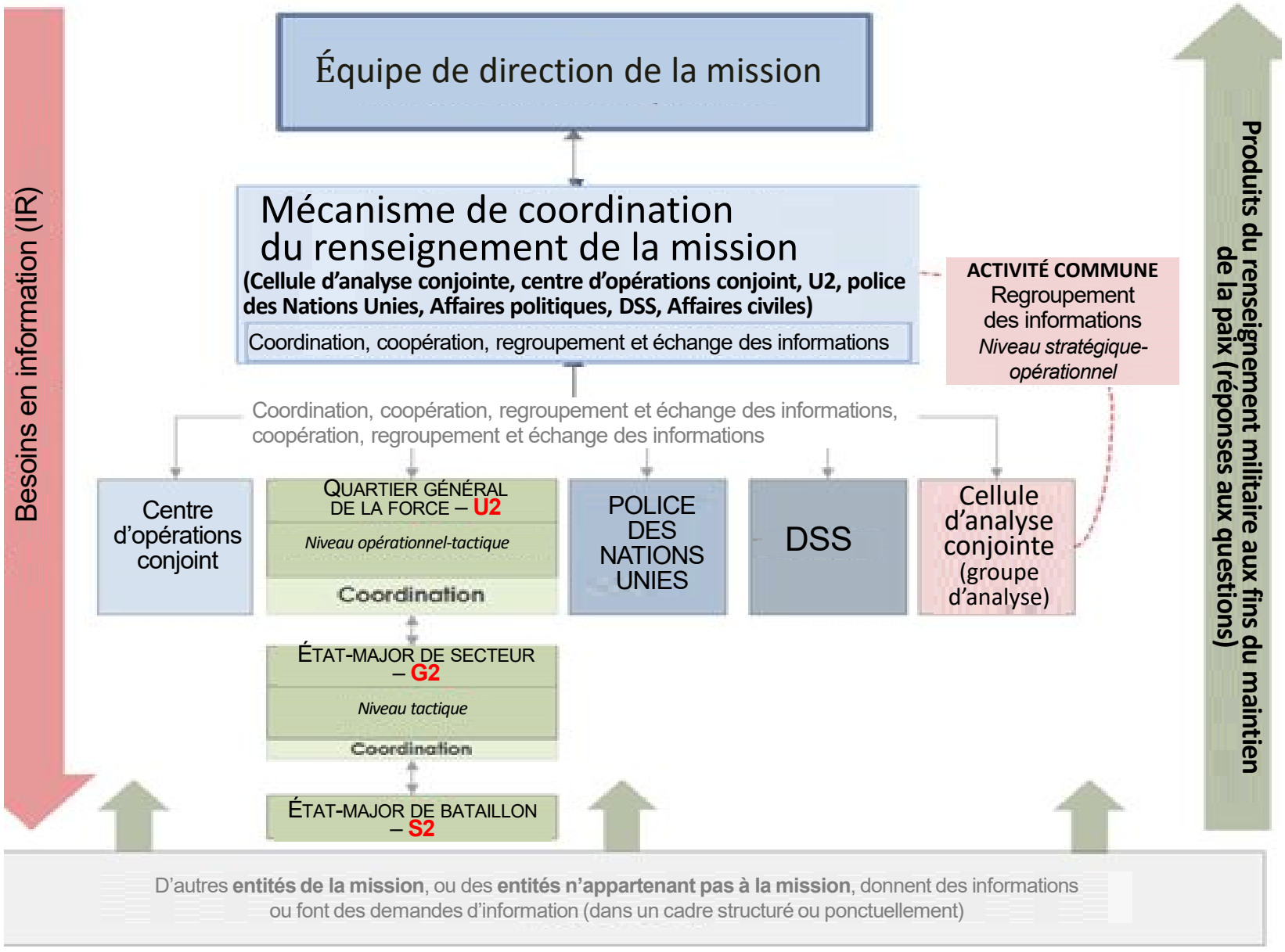

Plan d'appui renseignement de la mission (MISP)

- Concept d'opérations de renseignement aux fins de maintien de la paix
- Méthodes d'utilisation acceptables et inacceptables
- Considérations particulières à observer
- Outils de gestion de l'information
- Dispositions pour le partage de l'information

Plan d'acquisition d'informations de la mission (MIAP)

- Outil d'orientation le plus important
- Catalyseur du cycle du renseignement militaire
- Document évolutif
- Révisé selon l'évolution de la situation
- Communiqué aux moyens d'acquisition
- Base pour les ordres d'exécution

Points à retenir

- Les principes du renseignement militaire s'appliquent à la gestion du renseignement pour toutes les activités des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.
- Le cycle du renseignement est le processus par lequel l'information est acquise, analysée et diffusée en fonction de besoins clairement définis.
- Les outils de gestion contribuent à la qualité des renseignements qui appuieront la prise de décisions militaires et l'exécution du mandat.

Des questions ?

Leçon 1.3
Structures et rôles du renseignement militaire

Contenu

- Structures du renseignement dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies
- Rôles et responsabilités

Objectifs d'apprentissage

- Expliquer les structures, les rôles et les responsabilités du renseignement dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies
- Expliquer les structures, les rôles et les responsabilités du renseignement militaire

Structures du renseignement dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies

- Renseignement stratégique pour le maintien de la paix (SPKI)
- Renseignement opérationnel pour le maintien de la paix (OPKI)
- Renseignement tactique pour le maintien de la paix (TPKI)

Structure SPKI

- Département des opérations de paix (DPO)
  - Service des opérations militaires en cours (CMOS)
  - Équipe d'évaluation (AT)
- Département de la sureté et de la sécurité (DSS)
  - Service de l'analyse des menaces et des risques
- DPO et DPPA
  - Structures régionales uniques
- Bureau du Secrétaire général adjoint aux opérations de paix
  - Équipe de coordination du renseignement dans les opérations de maintien de la paix (PICT)
- Centre des Nations Unies pour les opérations et la gestion des crises (UNOCC)

Structure OPKI

- Centre d'analyse conjoint de la mission (JMAC)
- Centre d'opérations conjoint (JOC)
- Service de renseignement militaire aux fins du maintien de la paix du quartier général de la force (U2)
- Unité de renseignement sur la criminalité dans les opérations de maintien de la paix (CPKIU)
- Conseiller en chef pour la sécurité (CSA)
- Autres entités

Mécanismes de gestion du renseignement opérationnel

- Mécanisme de coordination du renseignement aux fins du maintien de la paix (MICM)
- Autres réseaux
- Personnes clés

Organisation du MICM

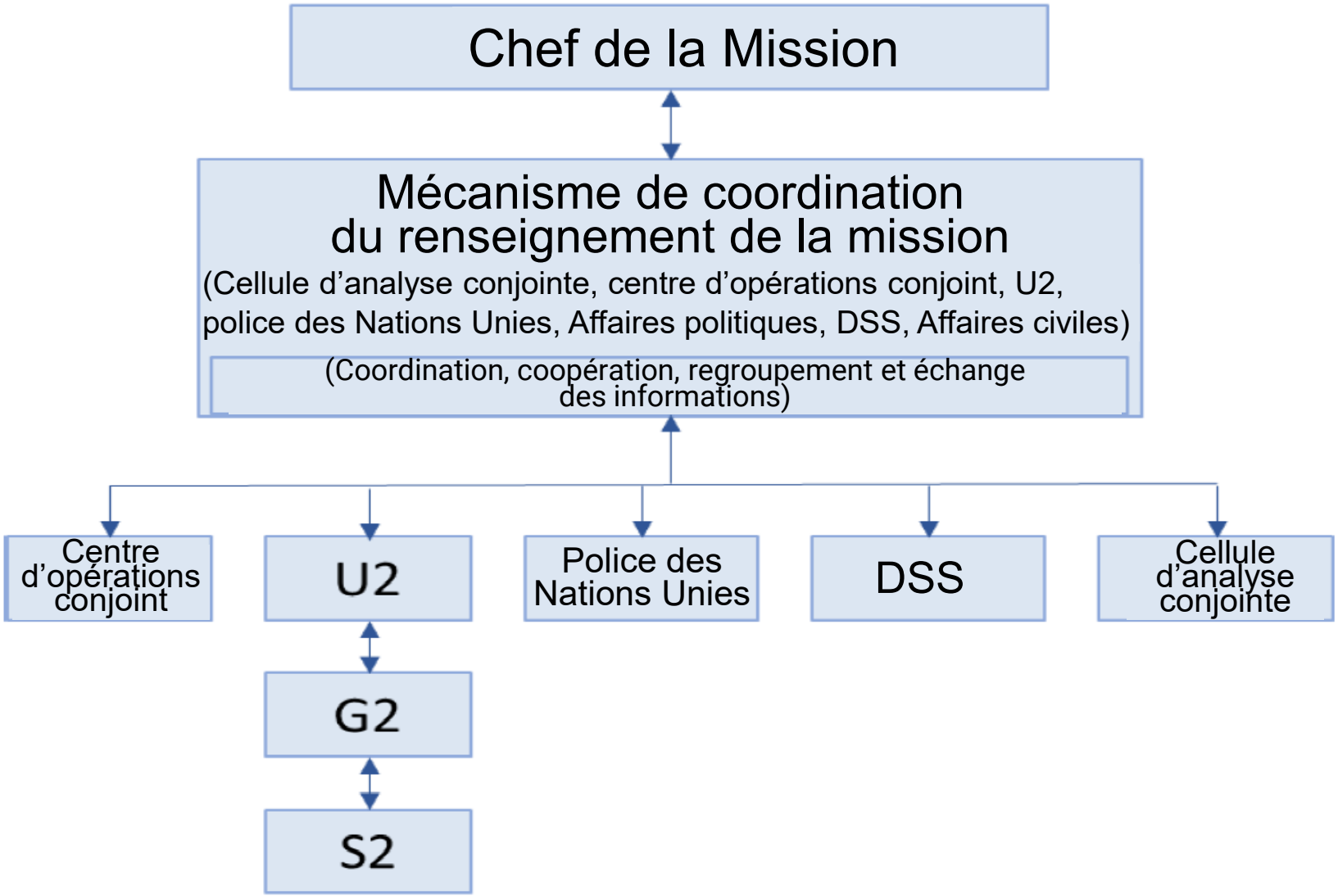

Mécanismes de gestion du renseignement

- Mécanisme de coordination du renseignement aux fins du maintien de la paix (MICM) : JMAC, JOC, UNDSS, U2, UNPOL et autres entités

- Autres réseaux : Organisations internationales, ONG et structures de renseignement d'États hôtes

- Personnes clés : représentant spécial du Secrétaire général, représentant spécial adjoint du Secrétaire général, chef de composante militaire (FC), chef de composante police (PC)

Structure TPKI

- Appuie les commandants de niveau tactique des Nations Unies
- Fait remonter le renseignement local aux échelons supérieurs pour informer le tableau d'ensemble du renseignement opérationnel et stratégique
- Pour ce qui est du renseignement militaire, concerne le niveau sectoriel (G2) et l'échelon des bataillons (S2)
- Représentation sans doute similaire de la composante police et d'autres composantes de la mission

Structures, rôles et responsabilités

- Dispositif de renseignement militaire
- Autres éléments associés au renseignement militaire

Dispositif de renseignement militaire

- Service de renseignement du quartier général de la force (U2)
- Service de renseignement de l'état-major de secteur (G2)
- Service de renseignement de l'état-major de bataillon (S2)
- Équipe d'appui des compagnies en matière de renseignement (COIST)

Structure et organisation du service U2

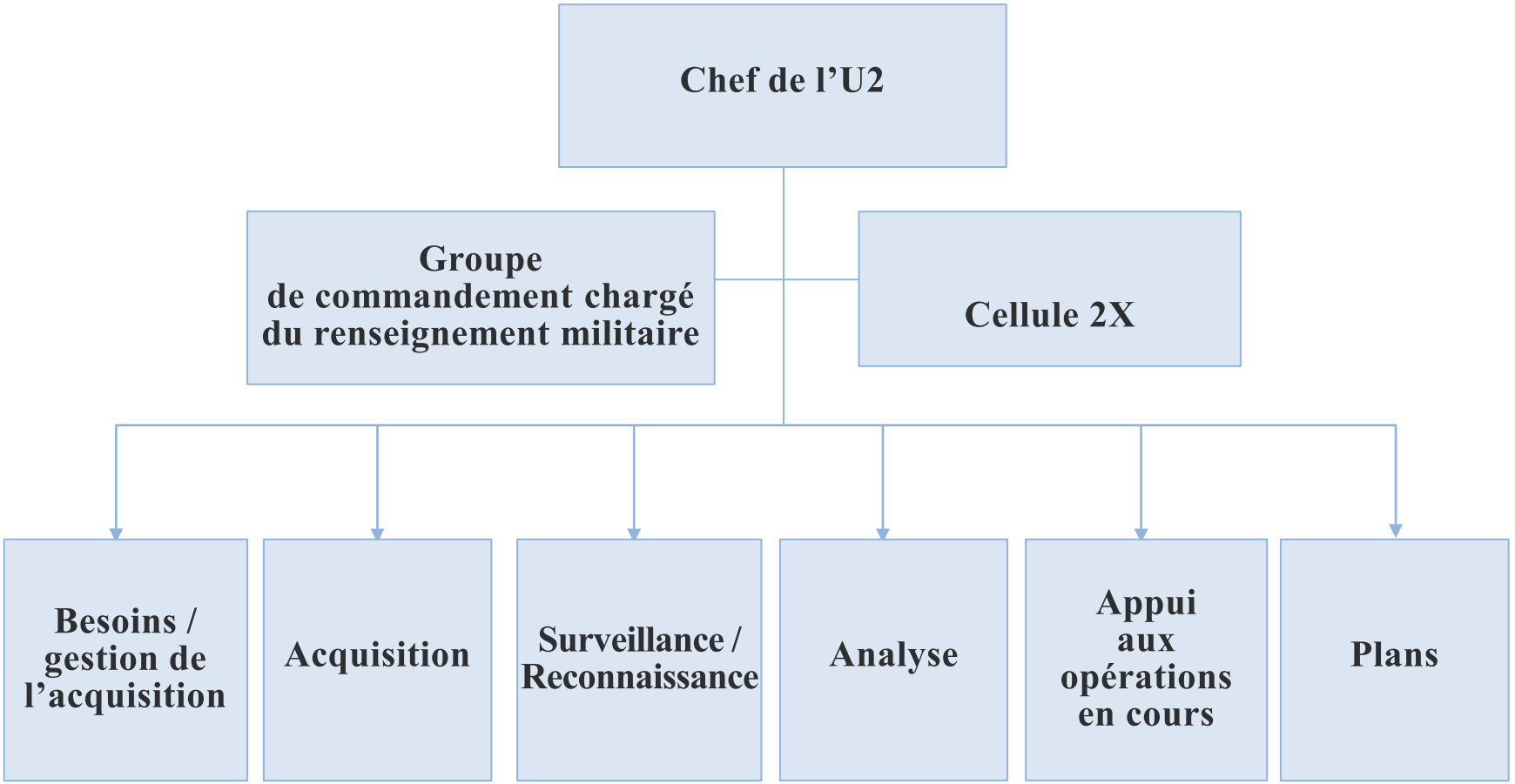

Structure et organisation du service G2

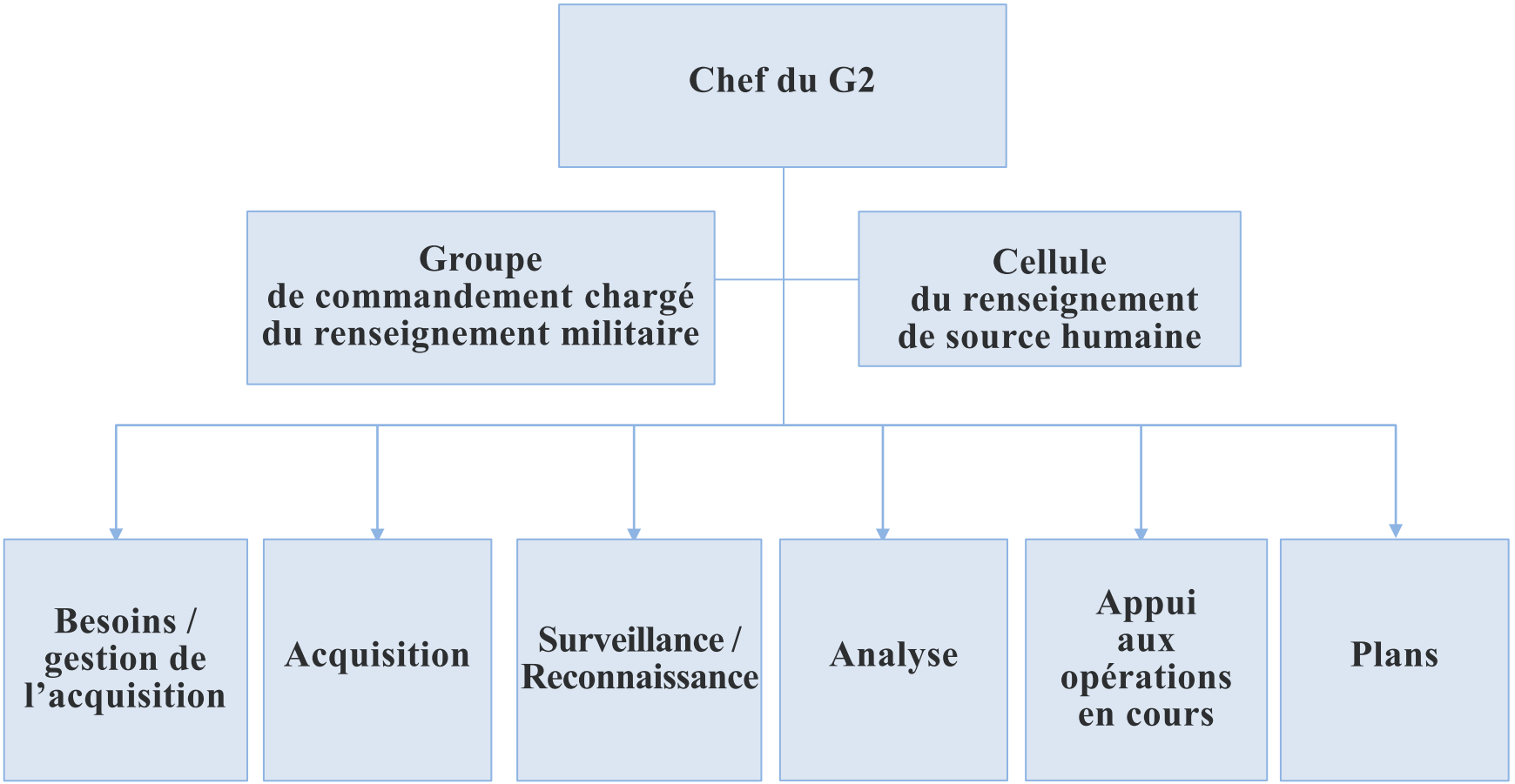

Rôles et responsabilités des services U2/G2

- Gère le cycle du renseignement militaire – orientation, acquisition, analyse et diffusion
- Activités d'acquisition d'informations menées en réponse aux besoins de la mission/force
- Moyens appropriés mobilisés pour l'acquisition d'informations pertinentes
- Informations reçues enregistrées dans une base de données centrale et disponibles pour le personnel compétent

Rôles et responsabilités des services U2/G2

- Tient à jour un registre des sources d'information
- Produit des renseignements opportuns, pertinents, concis et prédictifs
- Détermine les tendances
- Assure l'exhaustivité et le maintien à jour de l'appréciation « renseignement » (PIE)
- Appuie toutes les opérations pour lesquelles on ne peut disposer que de renseignements de court terme

Rôles et responsabilités des services U2/G2

- Mener une analyse de l'environnement opérationnel et des acteurs présents
- S'assurer que les questions de genre et de protection sont prises en compte dans les produits de renseignement
- Fournir des renseignements en temps opportun aux états-majors d'échelon supérieur ou subordonnés
- Représenter la composante militaire aux différents échelons

Autres éléments associés au renseignement militaire

- Unité de surveillance et de reconnaissance (PKISR)
- Cellule de centralisation du renseignement militaire (MASIC)

Appui des partenaires extérieurs en matière de renseignement militaire

- Décision du représentant spécial du Secrétaire général de partager le renseignement militaire avec les partenaires extérieurs à la mission
- Assujetti aux protocoles des Nations Unies liés à l'information et au renseignement

Points à retenir

- Structures, rôles et responsabilités dans le cadre du renseignement
- Structures, rôles et responsabilités dans le cadre du renseignement militaire

Des questions ?

ACTIVITÉ D'APPRENTISSAGE

Type : Discussion en petits groupes

Durée approximative : 30 minutes

Exercice

Construire un service S2 et expliquer ses rôles et responsabilités.

Structure S2 suggérée

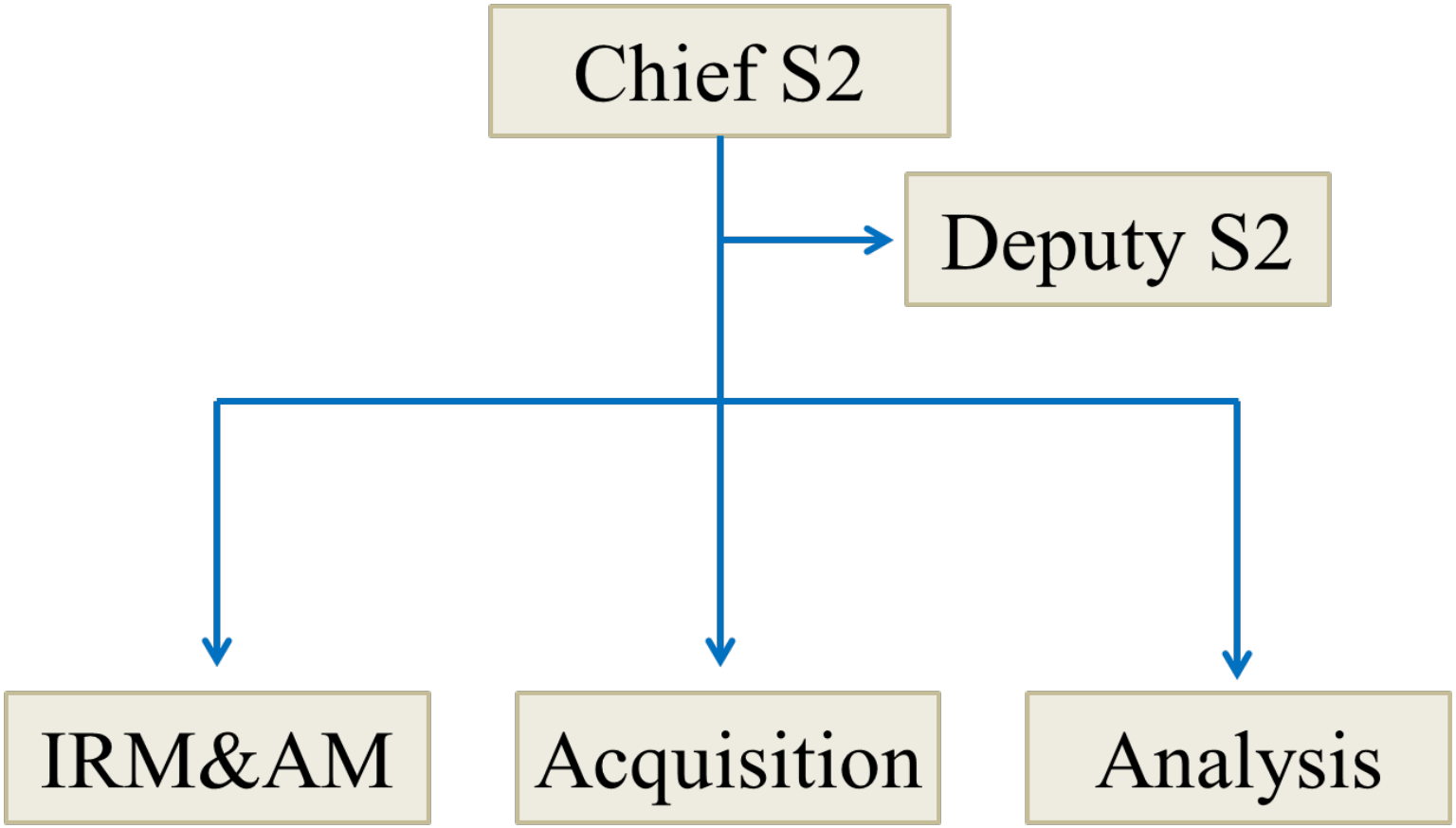

Leçon 1.4
Sécurité de l'information

Contenu

- Politique de l’ONU en matière de sécurité
- Menaces pesant sur l’information
- Classification et traitement

Objectifs d'apprentissage

- Expliquer les procédures des Nations Unies en matière de sécurité de l'information
- Décrire les aspects de l'information des Nations Unies que les acteurs porteurs de menace cherchent à acquérir
- Décrire les sources exploitées par ces acteurs dans le but d'acquérir de l'information
- Expliquer les principaux éléments de la politique des Nations Unies sur le classement et le traitement des informations sensibles ou confidentielles

Définitions

Sécurité : Protection contre les menaces délibérées

Menace : Cause potentielle de préjudice découlant d'actions délibérées

Danger : Cause potentielle de préjudice résultant d'actions non délibérées

Principes de sécurité

- Éléments essentiels à la réussite des opérations des Nations Unies

- Toute atteinte à la sécurité de documents ou d'informations officiels ou protégés
  - Compromet l'efficacité opérationnelle
  - Met des vies en jeu

- La responsabilité revient à tout le personnel des Nations Unies

Question : *Quelle entité est le premier responsable en matière de sécurité du personnel et des biens des Nations Unies ?*

Politique de l'ONU en matière de sécurité

- Le personnel chargé du renseignement doit :
  - connaître la politique des Nations Unies en matière de sécurité et s'y conformer ;
  - comprendre les politiques et les instructions permanentes relatives à la sécurité.
- En cas de doute, consultez votre responsable de sécurité local.

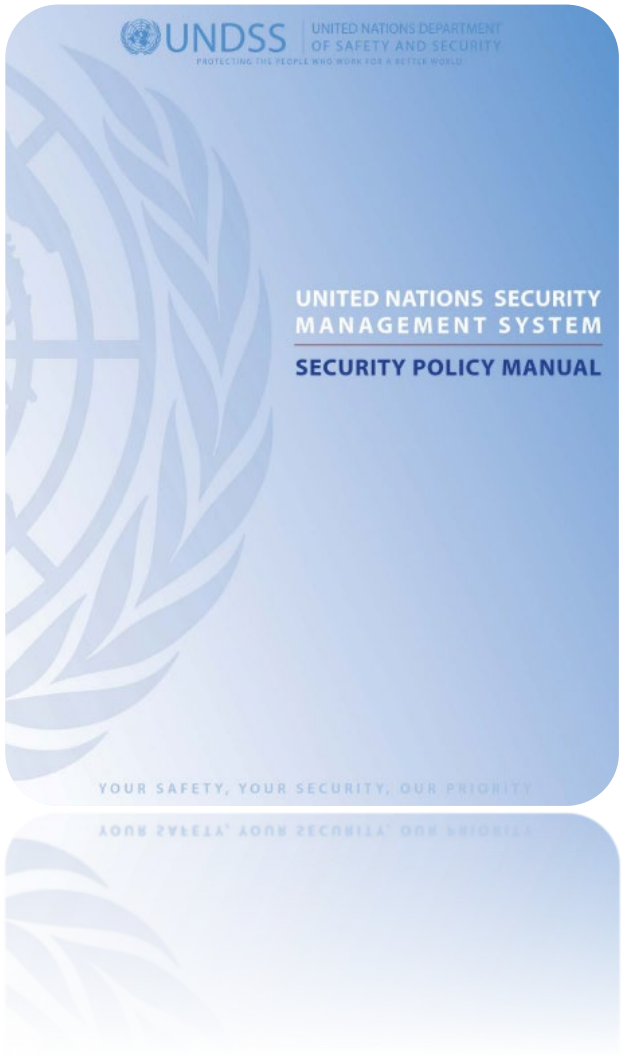

Sécurité de l'information

Question : *À quelle étape du cycle du renseignement les menaces à la sécurité de l'information sont-elles le plus susceptibles de se manifester ?*

Menaces à la sécurité de l'information

Les acteurs porteurs de menace cherchent à acquérir des informations sur les aspects suivants des activités menées par les Nations Unies :

- Intentions
- Plans et activités opérationnels
- Commandement, contrôle et communications
- Atouts et dispositions
- Sites
- Matériel et capacités

Menaces à la sécurité de l'information

Moyens utilisés par les acteurs porteurs de menace pour intercepter les informations des Nations Unies :

- Surveillance et reconnaissance
- Communications transmises par radio ou par lignes
- Conversations
- Civils
- Menaces internes

Classification et traitement

Classification et traitement de l'information sensible ou confidentielle

Niveaux de classification	
NON CLASSIFIÉE	On peut raisonnablement penser que la divulgation non autorisée **ne porterait pas préjudice** aux activités des Nations Unies.
CONFIDENTIELLE	On peut raisonnablement penser que la divulgation non autorisée **porterait préjudice** aux activités des Nations Unies.
STRICTEMENT CONFIDENTIELLE	On peut raisonnablement penser que la divulgation non autorisée **porterait un préjudice exceptionnellement grave** aux activités des Nations Unies.

Classification et traitement

Considérations liées à la classification de l'information :

- Reçue de tiers ou envoyée à des tiers
- Met en danger la sûreté ou la sécurité de toute personne ou viole ses droits
- Met en danger la sécurité des États membres
- Porte préjudice à la conduite d'une opération ou d'une activité des Nations Unies
- Privilège juridique/enquêtes internes
- Documents internes/projets de documents

Classification et traitement

Traitement de l'information :

- Suivi et contrôle
- Perte ou compromission
- Rétrogradation à un échelon de classification inférieur d'informations sensibles
- Stockage de documents et d'informations sensibles
- Destruction d'informations ou de documents sensibles
- Port et expédition d'informations sensibles

Sécurité de l'information

Principes du « besoin d'en connaître »
et du « besoin de partager »

- Arrêter en connaissance de cause ce que l'entité externe a besoin de savoir
- Déterminer quelles informations peuvent être communiquées
- Présenter ces informations sous la forme la plus appropriée
- Indiquer « Pour diffusion »
- Réduire au minimum le risque d'incidence négative

Points à retenir

- Comprendre la menace
- Comprendre votre rôle
- Pour plus d'informations, consulter les politiques et les manuels relatifs à la sécurité

Des questions ?